

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE JEUDI 14 JUILLET 2016, À 18H30, À LA SALLE DES SERVICES TECHNIQUES, AU 120 RUE BELLEVUE, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 18h32 sont présents madame la mairesse Danielle Lavoie, madame la conseillère Sophie Bourassa ainsi que messieurs les conseillers Alexandre Dubé-Poirier et Luc Lamoureux.

À 18h34, madame la conseillère Clarisse Viens se joint à la séance.

Sont absents messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin et Nelson G. Tremblay.

Sont également présents le directeur général intérimaire, monsieur Jacques Malenfant et la greffière, Me Julie Waite.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance à chacun des membres du conseil municipal le 11 juillet 2016, la mairesse Danielle Lavoie, madame la conseillère Clarisse Viens, messieurs les conseillers Alexandre Dubé-Poirier et Jean-Marc Fortin, le 12 juillet 2016, madame la conseillère Sophie Bourassa et monsieur le conseiller Luc Lamoureux, le 13 juillet 2016, monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.

Me Julie Waite, Greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de la séance ayant été constatée, madame la mairesse Danielle Lavoie déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

**RÉSOLUTION
2016-07-296**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que décrit à l'avis de convocation et ci-après reproduit :

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUILLET 2016

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions

4. Administration générale
- 4.1 Appel d'offres – Contrat de services professionnels d'étude et de recommandations en matière de mise en commun de services de sécurité incendie – Autorisation de signature – Entente et délégation de pouvoir à la Ville de Mont-Saint-Hilaire
5. Deuxième période de questions
6. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements.

RÉSOLUTION 2016-07-297

APPEL D'OFFRES – CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ÉTUDE ET DE SÉCURITÉ INCENDIE – AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE ET DÉLÉGATION DE POUVOIR À LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT que l'article 29.5 de la Loi sur les cités et villes et l'article 14.3 du Code municipal permettent aux villes et municipalités de procéder à une demande commune de soumissions pour l'adjudication d'un contrat de fourniture de services;

CONSIDÉRANT que les Villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et Saint-Basile-le-Grand ainsi que les Municipalités de McMasterville et Saint-Mathieu-de-Beloeil désirent prendre part à une demande commune de soumissions sur invitation relativement à un contrat de services professionnels d'étude et de recommandations en matière de mise en commun de services de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, un projet d'entente a été préparé et soumis à chacune des villes et municipalités participantes énumérées ci-dessus;

CONSIDÉRANT que l'article 29.6 de la Loi sur les cités et villes et l'article 14.4 du Code municipal permettent aux villes et municipalités partie à une telle entente de déléguer à une autre ville ou municipalité tout pouvoir nécessaire à l'exécution de l'entente;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal autorise la mairesse ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le directeur général intérimaire à signer, pour et au nom de la Ville d'Otterburn Park, l'entente relative à un contrat de services professionnels d'étude et de recommandations en matière de mise en commun de services de sécurité incendie à intervenir entre les Villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et Saint-Basile-le-Grand ainsi que les Municipalités de McMasterville et Saint-Mathieu-de-Beloeil;

QUE la Ville d'Otterburn Park délègue à la Ville de Mont-Saint-Hilaire, conformément aux articles 29.6 de la Loi sur les cités et villes et 14.4 du Code municipal du Québec, les pouvoirs nécessaires afin de procéder à un appel d'offres par invitation pour un contrat de services professionnels d'étude et de recommandations en matière de mise en commun de services de sécurité incendie pour les Villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et Saint-Basile-le-Grand ainsi que les Municipalités de McMasterville et Saint-Mathieu-de-Beloeil;

QUE monsieur Daniel Desrochers, directeur général de la Ville de Mont-Saint-Hilaire agisse à titre de mandataire en ce qui concerne ledit dossier;

QUE l'acceptation de la soumission par la Ville de Mont-Saint-Hilaire lie envers l'adjudicataire chaque ville et municipalité qui a pris part à la demande commune de soumissions par invitation;

QU'il soit de plus résolu, que la Politique de gestion contractuelle applicable à cette demande de soumissions soit celle de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et ce, conformément à l'entente relative à un contrat de services professionnels d'étude et de recommandations en matière de mise en commun de services de sécurité incendie mentionnée ci-dessus.

DEUXIEME PERIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements.

**RÉSOLUTION
2016-07-298**

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE la présente séance soit et est levée à 18h36.

Danielle Lavoie
Mairesse

Me Julie Waite
Greffière